

ASSEMBLÉE NATIONALE
7 juillet 2020

PLFR POUR 2020 - (N° 3074)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 2460

présenté par
M. Saint-Martin

à l'amendement n° 1821 du Gouvernement

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 17, insérer l'article suivant:

À l'alinéa 11, après la première occurrence du mot :

« code, »

insérer le mot :

« fournissent ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement rédactionnel.